



1 Les réformes de la loi ALUR

Jours dans IMMOBILIER - METIER IMMOBILIER / Réf : JUR-MEIM-7

Objectifs de la formation

- Identifier les modifications apportées par la loi Alur
- Intégrer ces modifications dans le démarrage de son activité immobilière
- Réorganiser son activité suivant les nouvelles réglementations issues des décrets d'application

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Examiner l'accroissement du champ d'application de la loi Hoguet

- L'extension des obligations légales aux « chasseurs d'appartements »
- La reconnaissance de l'activité de syndic de copropriété
- Le nouveau contrat type de syndic de copropriété

2. Identifier les nouvelles conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion d'immeubles

- Les nouvelles modalités de délivrance de la carte professionnelle
- Les obligations de formations initiales et continues
- La garantie financière affectée au remboursement des fonds

3. Identifier les contrats avec les professionnels

- La relation contractuelle avec les marchands de listes
- L'encadrement des mandats exclusifs
- L'encadrement de la clause de tacite reconduction
- Le nouveau délai de rétractation en matière de démarchage à domicile



- Le nouveau contrat de bail d'habitation

Après midi

4. Préciser les nouvelles obligations en matière de communication et de publicité

- Les moyens de diffusion des annonces
- L'affichage obligatoire du montant de la commission
- L'extension de l'obligation d'information sur les biens
- Les nouvelles pièces à produire en matière de vente de lots de copropriété

5. Examiner le renforcement de l'encadrement et du contrôle des professionnels

- Le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière
- La Commission de Contrôle des Activités de Transaction et de Gestion Immobilière
- Le contrôle des professions au niveau local
- Les sanctions administratives pour la location de certains locaux

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Conseiller immobilier

Pédagogie

Méthodes pédagogiques



- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin de permettre aux stagiaires de s'approprier efficacement le contenu des formations.
- Organisation de jeux de rôles et mises en situation concrètes des stagiaires.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'issue de chaque partie de la formation, et exercices de synthèse écrits à la fin des formations.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

